



Minute sécurité

Alerte : Accident grave sur une bande transporteuse à Gent

Un **accident grave** est survenu le 14 mars dernier à Gent sur la zone préparation des matières.

Un agent ArcelorMittal et son collègue étaient en train de faire une opération de nettoyage d'une bande transporteuse, bloquée par de la matière.

Au moment de l'accident les 2 agents travaillaient chacun de part et d'autre de la bande. Pour des raisons encore non déterminées, l'un des agents a passé la main à travers un espace de 23 cm et sa main gauche a été entraînée entre la bande et le tambour d'entraînement à cause du mouvement de la bande.

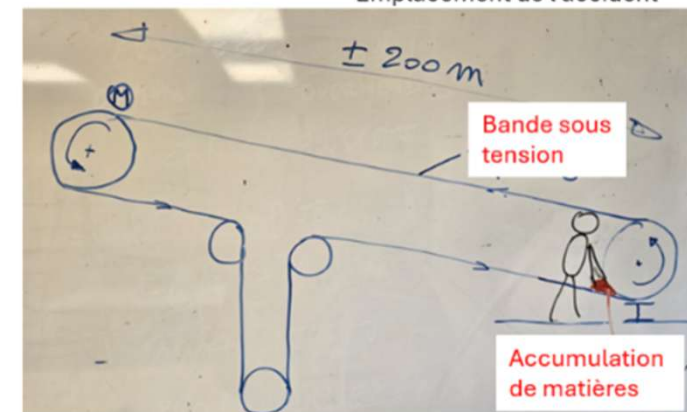
Le mouvement est dû à une **énergie résiduelle** (liée à la tension de la bande).

L'intervention rapide des secours a permis de libérer la victime et de la transporter à l'hôpital.

Malheureusement la victime a perdu l'avant-bras.



Emplacement de l'accident



Les premiers enseignements :

- **Avant une intervention**, sur ou à proximité d'une bande (même pour du nettoyage), je fais une analyse de risque en veillant à supprimer les risques (consignation) et en prenant en compte le risque d'énergie résiduelle
- **Pour un travail sur bande**, en plus de la **consignation électrique**, et en cas de présence d'énergie potentielle résiduelle, **bloquer** la bande ou le tambour pour empêcher tout mouvement dû à cette énergie potentielle (brochage, pince bande, palans ...)
- **Pour un travail à proximité d'une bande** (<1m), si un risque de mouvement subsiste, je sécurise la zone de mon intervention au risque de la bande transporteuse en marche (protection collective par grille, barrières, protections sur glissière...). Je vérifie l'état de cette protection avant de commencer l'opération. Si la protection collective doit être retirée ou si elle est insuffisante, une consignation est obligatoire

